

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1098

présenté par
Mme Dubost

ARTICLE 71 TER

Après le mot :

« domestiques »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 4 :

« qui ne trouvent pas d'offre de fourniture de gaz naturel de bénéficier d'une offre de fourniture de dernier recours pour cette source d'énergie ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.